

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/7199/Rev.1
14 mars 1966
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 11 MARS 1966, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LA MISSION PERMANENTE DE LA ROUMANIE

La Mission permanente de la République socialiste de Roumanie auprès des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et, d'ordre du Gouvernement roumain, a l'honneur de lui faire connaître ce qui suit au sujet de la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République démocratique allemande :

La République socialiste de Roumanie appuie sans réserve la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République démocratique allemande. La République démocratique allemande est un Etat souverain et pacifique, qui a accepté les dispositions de la Charte des Nations Unies et qui est capable de s'y conformer et disposé à le faire.

L'admission de la République démocratique allemande à l'Organisation des Nations Unies marquera un pas en avant sur la voie de l'universalité de l'Organisation, qui compte parmi les éléments importants propres à en renforcer l'efficacité en tant qu'instrument de paix et de coopération internationale appelé, conformément aux principes de la Charte, à fonder son activité sur l'égalité de participation de tous les Etats, petits et grands.

La Mission permanente de la République socialiste de Roumanie serait reconnaissante au Secrétaire général de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

La Mission permanente de la République socialiste de Roumanie saisit cette occasion, etc.
